

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.099**

L'An deux Mille Huit, le 27 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 20 juin 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 20 juin 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. LABIA représenté par M. GIRAUD  
Mlle BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme LEFEBVRE  
M. CAU représenté par M. GONZALEZ  
M. COEURET représenté par M. DENIS  
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE  
Mme WILLMANN représentée par Mme CIRAUD-LANOUE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 33

Monsieur RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE  
REMISE EN ETAT DES CLOTURES SUR LA LIGNE FERROVIAIRE  
« SAINTES-ROYAN »**

**RAPPORTEUR** : Mme DOUMECQ

**VOTE** : UNANIMITE

Par lettres du 22 janvier et 13 février 2007, les services de la SNCF ont informé les services techniques qu'ils envisageaient de procéder à la remise en état de la clôture bordant leur propriété entre le passage à niveau 51 et la gare de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF). L'opération globale est estimée à 29.807,90 €TTC.

Or la clôture est mitoyenne sur 45 ml avec une parcelle appartenant à la Ville de ROYAN servant de parking boulevard Franck Lamy.

La Société Nationale des Chemins de Fer Français propose que la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage soit assurée par leur service.

Les travaux correspondant à la remise en état de la clôture mitoyenne avec la commune de ROYAN et financée par la Ville représente 7,4 % du montant global des travaux hors taxe.

Réseau Ferré de France a établi une convention quadripartite visant à définir les engagements de la Société Nationale des Chemins de Fer Français, du Réseau Ferré de France, de la Ville de ROYAN et du Conseil Général.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention établi par Réseau Ferré de France concernant la remise en état de la clôture située entre le passage à niveau 51 et la gare Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF),
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 15 mai 2008,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention et tous documents relatifs aux travaux de remise en état des clôtures sur la ligne ferroviaire Saintes-Royan entre le passage à niveau 51 et la gare de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF),
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 1<sup>er</sup> juillet 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT